



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....27  
Votants.....32

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur RICHARD**

**Délibération numéro :**  
**2018/160**

**Subventions assorties de  
conditions d'octroi**

**ETAIENT EXCUSES** : Bernard NIEL , Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Thierry SOLIER, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

**PROCURATIONS** : Bernard NIEL pouvoir à Maryse DAURES, Nathalie FORT pouvoir à Anne GAUTRAND, Patrice GINESTE pouvoir à Elodie PLATET, Dominique DUCROS pouvoir à Bérénice LACAN, Thierry SOLIER pouvoir à Karine ORCEL

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Laaziza KECHKECH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 27 septembre 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 14 septembre 2018



Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales, et suite à l'ordonnance du 26 août 2005, l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant que les subventions versées à titre exceptionnel, soit de fonctionnement, soit au titre des manifestations sportives, sont concernées par ces dispositions.

Considérant qu'il est proposé de verser les subventions suivantes au titre du deuxième semestre 2018 :

Subventions de manifestations :

Associations	Montant de la subvention municipale	Manifestations	Montant de l'aide indirecte
SOM ATHLETISME	12 000 €	100 KM DE MILLAU	18 343 €
EVASION SPORT COMMUNICATION	14 000 €	LES TEMPLIERS	59 710 €

Considérant que les manifestations donnent lieu à la signature d'une convention fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention.

Il est donc demandé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports du 13 Septembre 2018 :

1. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les crédits sont inscrits au BP 2018 TS 124 - Chapitre 65 - Fonction 40 - Nature 6574

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

